

Décembre 2012

#3

Revue PAYSAGES

Le Magazine des Paysages de Haute-Savoie

Land Art
**La ferme de Chosal
à Copponex**

Observatoire du paysage
**Paysages d'hier
et d'aujourd'hui**

Regard
Mickaël Le Nôtre

Concours
Paysages de nos communes

Dossier : **Trame verte et bleue :
où en est-on ?**

EDITO

Voici deux ans, le conseil général confiait au conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement la mission d'animation du concours de fleurissement en précisant sa volonté de voir se développer une approche plus large et plus ambitieuse autour du paysage. Nous avons, dans un premier temps, essayé d'être à l'écoute des communes, de leurs élus et des techniciens qui travaillent quotidiennement à l'entretien des espaces publics. Aujourd'hui, après réflexion, nous mettons progressivement en place une démarche structurée qui vise le long terme. Trois axes composent notre action : l'observation et l'évaluation, l'accompagnement des élus dans leurs projets, la valorisation des réussites et l'échange d'expériences.

La connaissance de notre territoire et de son évolution est nécessaire lorsque nous débattons de paysage. Cela permet de nourrir nos échanges, d'acquiescer des références communes et d'améliorer nos jugements. Un observatoire a donc vu le jour cette année qui comprendra une iconographie ancienne importante, des campagnes photographiques faisant l'objet de reconstructions régulières et des contributions de photographes. La mise à disposition de cet outil sur notre site Internet devrait intervenir prochainement. L'observatoire sera mis en place progressivement et couvrira l'ensemble du département d'ici quatre ans.

Les collectivités locales doivent progressivement "grenelliser" leurs documents d'urbanisme réglementaire. En particulier, la mise en place, au niveau régional, d'une Trame verte et bleue doit être prise en compte par les communes et les intercommunalités. En lien avec le conseil général et la direction départementale des Territoires nous accompagnons cette prise en compte en souhaitant faire de ce nouvel outil un projet pour la qualité de vie des habitants. Les objectifs de bio-diversité rejoignent en effet ceux du paysage et des espaces publics de nos villes et villages.

Afin d'animer cette politique du paysage, Antoine Deneuville a rejoint notre équipe. Architecte-paysagiste, il a notamment en charge l'animation du concours "Paysage de nos communes". Son arrivée correspond au renouvellement de la ligne éditoriale de "La gazette du paysage". Celle-ci s'appelle désormais "Paysages" et veut traduire le passage réalisé depuis quelques années d'une approche d'embellissement par la fleur à une notion d'aménagement sensible du territoire par le paysage. Cet effort, sur le fond et la forme, devrait permettre l'élargissement du lectorat et un meilleur impact de nos actions. Bonne lecture à tous !

Guy Chavanne
Conseiller général
Président du CAUE

Revue PAYSAGES

Le Magazine des Paysages de Haute-Savoie



La revue "Paysages" est une publication du CAUE de Haute-Savoie.
Siège social : L'Îlot-S - 7 esplanade Paul Grimault - 74000 Annecy.
Tél 04 50 88 21 10 - www.caue74.fr.
Responsable de la publication : Arnaud Dutheil, directeur du CAUE.
Rédacteur en chef et coordination éditoriale : Frédérique Imbs, journaliste.
Comité éditorial : Antoine Deneuville, paysagiste conseiller, CAUE.
Conception graphique : www.abaca-studio.com
N°ISSN : en cours.
Publication annuelle gratuite imprimée en 1000 exemplaires.
Décembre 2012.
Crédit photographique : Couverture : CAUE 74
Sommaire : Focus, CAUE74, Romain Blanchi, Observatoire des Paysages, Fonds Bovier, Archives départementales de Haute-Savoie, Dossier, Regard, Paysages des collectivités, Concours Paysages de nos Communes, CAUE74.
Reproduction même partielle interdite.

Actualités | page 4

Focus

Land Art à la Ferme de Chosal | page 6



Observatoire des Paysages

Paysages d'hier et d'aujourd'hui | page 8

Lancé dans les années 1990 par le ministère de l'Environnement, l'Observatoire photographique national du paysage met en évidence les évolutions du paysage. Regard sur la déclinaison de ce dispositif en Haute-Savoie.



Dossier

Trame verte et bleue : où en est-on ? | page 11

Engagement phare du Grenelle Environnement, la Trame verte et bleue propose une nouvelle manière d'intégrer la nature dans les projets d'aménagement, ceci afin d'assurer la survie des espèces animales et végétales. Partout en France, la démarche est bien engagée. Exemples dans notre département.



Regard

"Il faut savoir prendre de la hauteur" | page 18

Responsable des moyens de ressources de la commune de Megève, Mickaël Le Nôtre nous livre sa vision de la place de la nature en ville. Une nature "vue d'en haut", où la biodiversité a toute sa place.



Paysages des collectivités

Rives et berges : des espaces à valoriser | page 20

La Haute-Savoie possède près d'une centaine de kilomètres de littoral auxquels s'ajoutent environ 3 500 km de cours d'eau. Un patrimoine paysager et culturel qui constitue souvent un pôle d'attraction particulièrement recherché par les citoyens. D'où l'importance de leur aménagement. Retour sur trois réalisations emblématiques en milieu urbain.



Concours Paysages de nos communes

Palmarès 2012 | page 24

Neuf catégories, une quarantaine de candidats et 19 lauréats, voici les résultats de l'édition 2012 du concours "Paysages de nos communes".



A lire | page 27

Découvrez notre sélection d'ouvrages sur le paysage et le jardin.



Ville de Massongy

L'espace de Brue, à Massongy

VICTOIRES DU PAYSAGE : DEUX PROJETS SÉLECTIONNÉS EN HAUTE-SAVOIE

Massongy et Thyez font partie des 54 collectivités retenues pour participer à l'édition 2012 des Victoires du Paysage. Lancé en 2008, ce concours a pour ambition de promouvoir le paysage dans les projets d'aménagement. Le 4 juillet dernier, le Jury Technique, composé de quatorze personnes (paysagistes, concepteurs, entrepreneurs du paysage, pépiniéristes, journalistes de la presse professionnelle, associations professionnelles...) s'est réuni pour désigner les aménagements paysagers et les maîtres d'ouvrage nommés aux Victoires du Paysage 2012 dans les trois catégories du concours (collectivités, entreprises et particuliers).

Concourant dans la catégorie "Espaces urbains publics", la mairie de Massongy a présenté son projet dénommé l'espace de Brue, une opération valorisant le patrimoine bâti et affirmant le charme du village. Dans la catégorie Espace à dominante naturelle, la ville de Thyez a été récompensée pour l'aménagement du secteur de l'Englennaz aux Avullions, un milieu naturel en site milieu urbain respectant la faune et la flore.

www.lesvictoiresdupaysage.com

L'Englennaz aux Avullions, à Thyez



Ville de Thyez

PROTÉGEONS NOS LACS !

Le 19 et 20 octobre 2012 s'est tenu à Annecy, à l'Impérial Palace, un colloque sur la France des grands lacs, un patrimoine à préserver. Organisé par la ville d'Annecy et le Conservatoire du littoral, ce colloque a été animé par Jean-Jacques Fresko (rédacteur en chef de Terre sauvage) et présidé par Jean-Marie Pelt (fondateur de l'Institut européen de l'écologie). Lors de la première journée, plusieurs témoignages d'experts se sont succédés. Présentant les lacs majeurs dans leur diversité, ces interventions ont également permis d'aborder leurs fonctions à la fois environnementales et sociales. Une conférence-débat de Jean-Marie Pelt a permis de tirer les enseignements du colloque et d'insister sur l'importance de la préservation des grands lacs au sein du patrimoine naturel français. La deuxième journée était consacrée à la découverte en bateau du lac d'Annecy et de ses espaces protégés : Bout du Lac, Marais de l'Enfer, Roc de Chère, et de mettre en avant les différentes actions de préservation et de mise en valeur du milieu naturel menées par l'association Asters et le syndicat du lac d'Annecy.

Vue sur le lac Léman depuis le site ornithologique du Hucel



Savoie Mont Blanc / Berger

NICOLAS HULOT À CHAMONIX

"Nous ne voulons pas de montagnes sans Hommes mais nous voulons mettre en lumière la nécessité d'une relation équilibrée entre elles et nous." C'est ce vers quoi tend toute la programmation des Rencontres Alpines depuis leur création. Après Jean-Marc Jancovici, Yves Paccalet, Patrick Gabarrou, Jean-Marie Pelt et Philippe Desbrosses, c'est Nicolas Hulot qui est intervenu, le 6 octobre dernier au Majestic de Chamonix, lors de l'édition 2012 des Rencontres. Connue pour ses engagements en faveur de la défense de la planète, l'homme a pris l'exemple de la vallée de Chamonix pour aborder la question du réchauffement climatique : "Vous êtes l'exemple de ces territoires placés sur le seuil étroit de tolérance, pour qui l'urgence écologique c'était hier. Aujourd'hui, on est dans la crise écologique," a-t-il déclaré. Une intervention qui a souligné combien nos espaces de montagne, particulièrement dans l'Espace Mont-Blanc, méritent que l'on prenne le plus grand soin d'eux. Ce territoire unique est en effet le lieu rêvé pour mettre en lumière les défis que nous avons à relever en matière d'environnement pour le siècle à venir.



La renouée du Japon est une espèce exotique végétale envahissante qui entrave la croissance des plantes indigènes

HARO SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES !

Lutter contre la menace que constituent en Europe les espèces exotiques lorsqu'elles deviennent envahissantes, c'est l'objectif de l'EASIN, European Alien Species Information Network, un organisme créé le 14 septembre 2012. Les quelques 16 000 espèces exotiques, animales ou végétales, répertoriées actuellement à travers l'Europe représentent en effet une grave menace pour la diversité biologique, et leur impact économique est évalué à environ 12 milliards d'euros par an. On estime que 10 à 15 % de ces espèces enregistrées en Europe se sont propagées et ont occasionné des dommages écologiques, économiques et/ou sociaux. En récoltant les informations provenant de plus de quarante bases de données en ligne, le réseau européen d'information EASIN facilite l'établissement d'une cartographie et d'une classification des espèces exotiques.

25 PROPOSITIONS POUR LE PAYSAGE

Le 16 octobre dernier, à Paris, l'Unep et les Experts Jardins réunissaient sociologues, urbanistes, maîtres d'œuvre et directeurs d'espaces verts pour débattre sur le thème "Réenchanter le quotidien : la revanche du végétal". C'était aussi l'occasion pour l'Unep de présenter, dans un livre blanc, la contribution du paysage au développement durable des territoires dans ses trois composantes, environnementale, économique et sociale. 25 propositions y sont détaillées et se déclinent selon trois grands thèmes : améliorer le bien-être des Français (jardin à moins de 300 mètres de chez soi, développement des toitures-terrasses, Trame verte et bleue...); consolider les entreprises pour développer l'emploi (formation, utilisation de produits bio-contrôlés, prévention des risques...); affirmer une branche professionnelle au service des Français (maintien d'une branche professionnelle Paysage...).

www.entreprisesdupaysage.org



Adinet

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS : HOMMAGE À LE NÔTRE

2 200 jardins participants, 563 jardins ouverts exceptionnellement, 1,8 millions de visiteurs... Rendez-vous aux jardins, événement organisé par le ministère de la Culture dans toute la France, réunit chaque année un large public d'amateurs et de passionnés. Ce succès confirme les résultats de l'enquête Unep - Ipsos 2012, qui souligne l'importance accordée par les Français au jardin. En Rhône-Alpes, 170 parcs et jardins privés et publics dont 50 ouverts à titre exceptionnel et 27 pour la première fois ont participé à la 10^e édition de la manifestation. Après "Le jardin et ses images" en 2012, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a choisi pour l'édition 2013, le thème "Le jardin et ses créateurs". L'occasion de célébrer le 4^e centenaire de la naissance d'André Le Nôtre (1613-1700).

Jardin des cinq sens, à Yvoire

LAND ART

Pôle Land Art départemental, la Ferme de Chosal propose un projet artistique novateur dédié aux pratiques artistiques contemporaines Art et Nature. Chaque année, un artiste de niveau international est accueilli en résidence sur une période de deux à trois mois, à l'issue de laquelle il produit une oeuvre permanente. En 2012, c'est l'artiste belge Bob Verschueren qui a laissé son empreinte avec son oeuvre "Meeting Room", un enchevêtrement monumental. Construit pour les ânes, cet abri/sculpture de bois combine l'art et le "prendre soin".

www.fermedechosal.org

"MEETING ROOM" BOB VERSCHUEREN



Romain Blanchi - CAUE 74

Bob Verschueren



PAYSAGES

D'HIER & D'AUJOURD'HUI

Puisque le paysage doit être l'affaire de tous, il est nécessaire que tous en partagent une égale connaissance. Lancé dans les années 1990 par le ministère de l'Environnement, l'Observatoire photographique national du paysage participe à cet objectif, en mettant en évidence les évolutions du paysage. Regard sur la déclinaison de ce dispositif en Haute-Savoie.

La question du paysage est une préoccupation de longue date du CAUE, qui a conduit de nombreuses actions dans ce domaine : réseau "Paysages de nos communes", publications comme l'Atlas des paysages, expositions, conférences, conseils aux collectivités du département... La convention d'objectifs quadriennale signée avec le conseil général de la Haute-Savoie et approuvée en 2012, prévoit la constitution d'un observatoire départemental des paysages : il s'agit notamment de mettre à la disposition des collectivités et du grand public des éléments d'appréciation de l'évolution des paysages. Pour le développement de cette action, le CAUE a choisi de constituer un observatoire photographique, cohérent avec les démarches conduites sur d'autres territoires et pouvant à terme s'intégrer au Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)*.

DES RESSOURCES RICHES ET VARIÉES

Les paysages de Haute-Savoie ont fait l'objet de multiples représentations, comme en témoignent notamment les ouvrages d'Alain Bexon**. Les ressources iconographiques dans le domaine abondent : les archives départementales disposent de fonds photographiques de la fin du XIX^e siècle, la direction des Affaires culturelles du conseil général gère les collections départementales qui comprennent de nombreuses représentations paysagères (parmi lesquelles le fonds Payot), le Musée-château d'Annecy possède également un ensemble d'œuvres relatives aux paysages du bassin annécien. Cette richesse iconographique permet de documenter les états antérieurs du paysage mais aussi d'aborder la question des représentations paysagères de notre département, de leur influence sur notre perception et sur la construction d'un paysage idéalisé. Les paysagistes, comme d'autres professionnels, sont d'ailleurs confrontés quotidiennement à la question de la représentation du paysage et de l'écart qui peut exister entre leur discours et la perception du grand public. Cette dimension culturelle est donc au cœur du futur observatoire.

ITINÉRAIRE PHOTOGRAPHIQUE

L'Observatoire photographique national du paysage (OPNP) est un dispositif dont l'objectif est de "... constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage." (*communication en Conseil des ministres, 1989*). Au niveau local, ce dispositif consiste en la mise en œuvre d'un itinéraire photographique, alimenté par des campagnes de prises de vues régulièrement reconduites, afin d'aboutir à des séries chronologiques. Aujourd'hui, une vingtaine d'observatoires photographiques ont été mis en place. Leur pérennité repose sur la présence d'un acteur local à même de gérer le projet sur le long terme (conservation des clichés, organisation des campagnes de prises de vues, etc.). Une partie des observatoires sont ainsi animés par des parcs naturels régionaux (Pilat, Livradois Forez, Haute vallée de Chevreuse, Armorique...) ou des parcs nationaux (Vanoise), structures qui peuvent disposer des ressources internes pour gérer ce type d'action. Certains observatoires sont gérés par d'autres structures, parmi lesquelles les CAUE, comme c'est le cas dans notre département.

Mettre à disposition des éléments d'appréciation de l'évolution des paysages.

* Voir le site du SINP www.naturefrance.fr/sinp
** "Le lac d'Annecy par les peintres du XV^e au XX^e siècle", "Souvenirs d'Annecy, écrivains et peintres" publiés en 2003 et 2008 par les éditions Itinera Alpina.

Image ancienne réalisée à la fin du 19^e siècle (avant 1880) par un photographe amateur, M. Bovier.

NEUF UNITÉS PAYSAGÈRES

La problématique paysagère en Haute-Savoie est bien spécifique et liée avant tout au dynamisme départemental et à l'urbanisation. L'observatoire n'a pas vocation à représenter et à suivre les paysages naturels du département mais s'attachera aux paysages quotidiens, le "premier plan" de notre perception : les vues sont prises depuis les axes de circulation les plus empruntés ou à proximité, selon une logique d'itinéraire. La mobilité automobile est en effet une donnée forte de la Haute-Savoie ; elle structure notre perception du paysage. Les itinéraires, support des points de vues fixes destinés à être reconduits, sont déclinés selon la logique des unités paysagères définies dans l'Atlas des paysages. Neuf unités qui possèdent une cohérence géographique et culturelle ont été définies : Chablais lémanique, massifs du Chablais et du Giffre, pays du Mont-Blanc et haute vallée de l'Arve, basse vallée de l'Arve, Genevois, plateau des Bornes, avant-pays haut-savoyard, massif des Bornes/Aravis, cluse du lac d'Annecy et Bauges. Chaque itinéraire comprend dix points de vue fixes, qui feront l'objet de reconductions afin d'aboutir à des séries photographiques. Ces points de vue sont facilement accessibles et situés sur le domaine public. Chacun d'entre eux permet de rendre compte de l'identité de

l'unité paysagère et des évolutions en cours. La périodicité de la reconduction sera sans doute variable selon les points de vue et pourra, par exemple, permettre de mettre en évidence la dimension saisonnière ou la fréquentation touristique.

UNE DIFFUSION EN 2013

Ce premier volet, mis en œuvre selon une méthode éprouvée, sera complété par deux autres approches. La première concernera des sites emblématiques, fréquemment représentés par le passé et qui ont contribué à façonner l'imaginaire collectif et les représentations paysagères. Aux vues actuelles seront associées des représentations plus anciennes, photographies ou œuvres d'art, en fonction des ressources iconographiques disponibles. Le troisième volet de l'observatoire sera constitué par un ensemble de vues "libres", laissées au choix du ou des photographes, et qui permettront de rendre compte de thèmes spécifiques, d'évolutions particulières ou d'apporter un éclairage sur un lieu. L'ensemble des prises de vues est réalisé par un professionnel. Sylvain Duffard, photographe indépendant qui a notamment réalisé les prises de vues de l'observatoire photographique du parc naturel régional des Alpilles, a été retenu pour la réalisation de la première campagne de

Point de vue parmi les dix retenus pour l'unité paysagère "cluse d'Annecy/Bauges".

Fonds Bovier - Archives départementales de Haute-Savoie

Sylvain Duffard, photographe - CAUE 74



Image ancienne réalisée à la fin du 19^e siècle (avant 1880) par un photographe amateur, M. Bovier.

Fonds Bovier - Archives départementales de Haute-Savoie

Deux points de vue parmi les dix retenus pour l'unité paysagère "cluse d'Annecy/Bauges".

l'observatoire, qui concerne l'unité paysagère cluse du lac d'Annecy et massif des Bauges. Les premières prises de vues ont été réalisées en mai 2012.

La diffusion de l'observatoire est prévue pour l'année 2013 avec le développement d'un site Internet spécifique ou l'intégration au site du CAUE. Les prises de vues réalisées au cours des différentes campagnes seront ainsi consultables et accessibles en ligne. A plus long terme, il est envisagé d'enrichir le site de l'observatoire par d'autres ressources ayant trait au paysage (publications, études, contributions...). Enfin, l'un des développements attendus est l'organisation par le CAUE d'une manifestation annuelle, par exemple une exposition ou une conférence. L'exposition "Paysages sans transition", coproduite par le CAUE et l'association ASTERS, a ainsi été présentée l'été dernier à la Chartreuse de Meylan, à Taninges. ■



CAUE 74 - Sylvain Duffard, photographie



CAUE 74 - Sylvain Duffard, photographie

TRAME VERTE & BLEUE : OÙ EN EST-ON ?

Engagement phare du Grenelle Environnement, la Trame verte et bleue propose une nouvelle manière d'intégrer la nature dans les projets d'aménagement, ceci afin d'assurer la survie des espèces animales et végétales. Partout en France, la démarche est bien engagée. Exemples dans notre territoire de Haute-Savoie.

La biodiversité, remarquable ou ordinaire, sera désormais intégrée dans les décisions d'aménagement. C'est en tout cas ce que prévoit le dispositif de Trame verte et bleue (TVB) mis en place par le ministère de l'Écologie et du Développement durable. La démarche vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. La TVB contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.

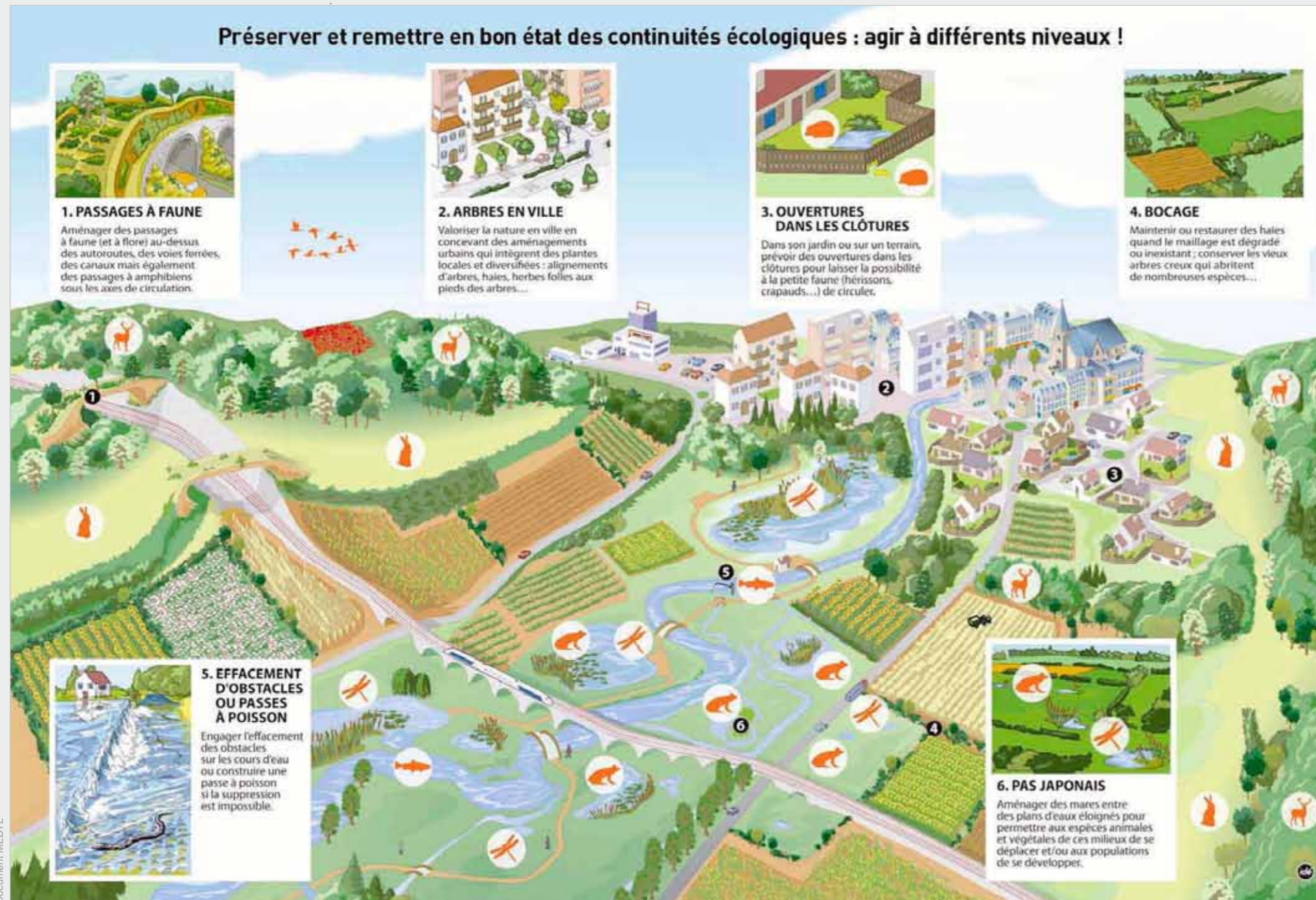
UNE INFRASTRUCTURE NATURELLE

La Trame verte et bleue inclut une composante verte, qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres, et une composante bleue, qui correspond au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides...). Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment). La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques impliquent qu'on agisse partout où cela est possible : dans l'espace rural, au niveau des cours d'eau et dans les zones urbaines. Ainsi, dans les villes ou les quartiers, l'installation de clôtures pour délimiter les jardins crée des obstacles pour le déplacement et les interactions entre les animaux qui y vivent. ■ ■ ■

La Trame verte et bleue entend préserver et remettre en bon état des réseaux de milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir.



Crédit CAUE



Document MEDTL

En aménageant des ouvertures dans les clôtures, la petite faune (hérissons, mulots, crapauds...) peut se déplacer de jardin en jardin.

UNE DÉMARCHE REPOSANT SUR TROIS NIVEAUX

La mise en oeuvre de la TVB repose sur l'implication des acteurs à toutes les échelles, du national au local en passant par le régional, les bassins et l'intercommunal. Les orientations nationales sont adoptées par décret en Conseil d'État (consécutivement à la loi). Les schémas

régionaux de cohérence écologique sont élaborés conjointement par la Région et l'État, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et soumis à enquête publique ; ces schémas respectent les orientations nationales et identifient la Trame verte et bleue à l'échelle régionale. Les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale) prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique au niveau local.

UNE RÉGION PIONNIÈRE

Anticipant sur les décisions du Grenelle, la région Rhône-Alpes a élaboré, dès 2006, une politique de préservation du patrimoine naturel volontariste et innovante qui soutient la construction d'un réseau régional des espaces préservés. Cette volonté s'est traduite par la mise en place de "Contrats de territoires corridors biologiques" et par la réalisation de la Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Ce document identifie les espaces encore favorables au déplacement des animaux et qu'il convient de



Crédit CAUE

présERVER, et les zones indispensables à une libre circulation des espèces mais devenues infranchissables du fait de l'activité humaine. A ce jour, sept contrats ont été signés et sept autres sont en préparation.

En Haute-Savoie, pour déterminer les potentialités de continuité, un partenariat entre l'État, le conseil général, le conseil régional Rhône-Alpes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) porteurs de schéma de cohérence territoriale (SCoT) et les associations (Asters, Frapna, Apollon 74, Fédération de chasseurs...) a permis de définir une méthode. Ce travail axé sur les potentiels de déplacement de la faune se traduit par des cartes à l'échelle 1/10 000^{ème} élaborées par la direction départementale des Territoires (DDT). Ces cartes sont fournies dans le cadre de l'élaboration des SCoT et plans locaux d'urbanisme (PLU). Tout au long du processus d'association à ces documents, la DDT veille à la bonne prise en compte de ces éléments.

En Rhône-Alpes, sept contrats de corridors biologiques ont été signés et sept autres sont en préparation.

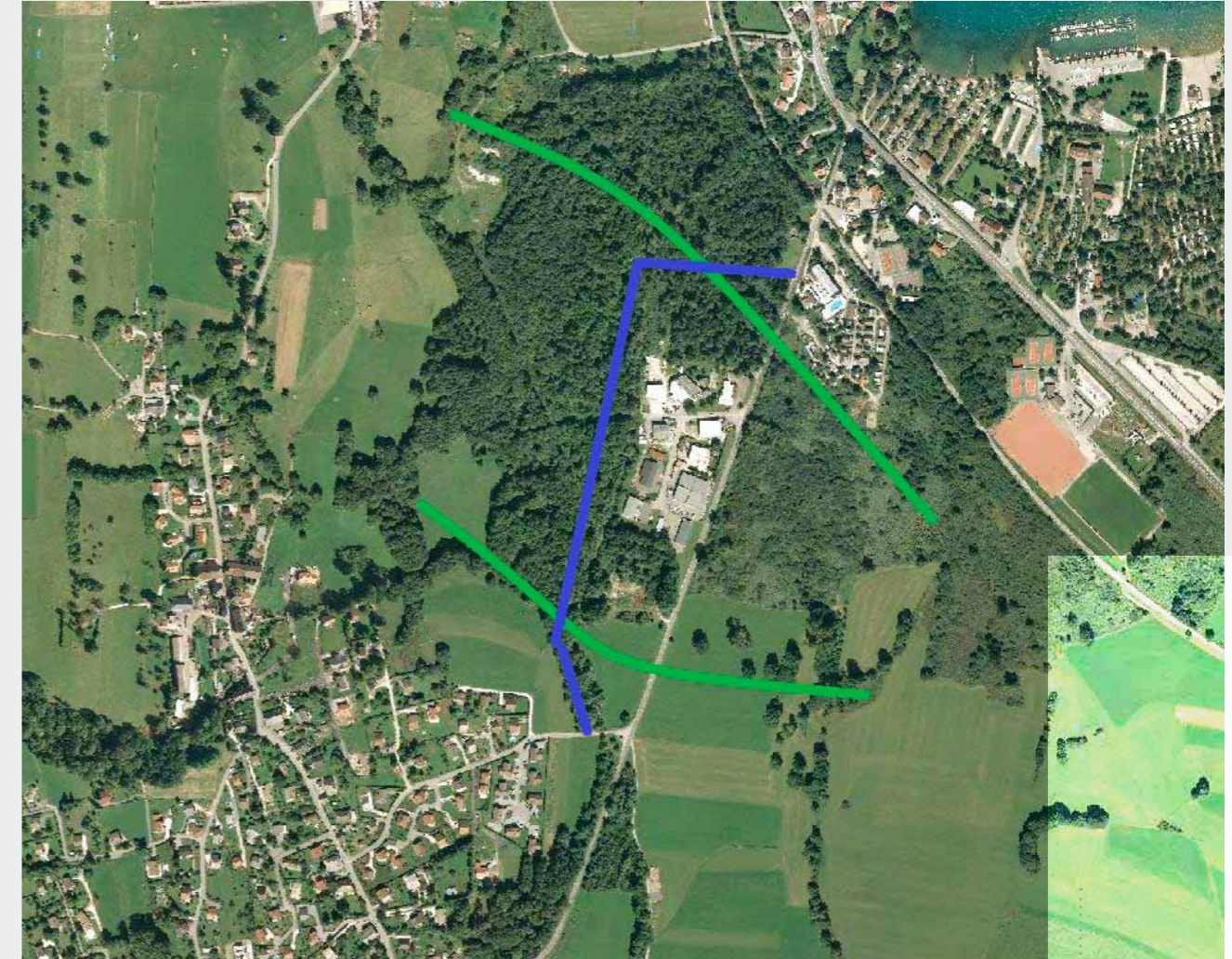
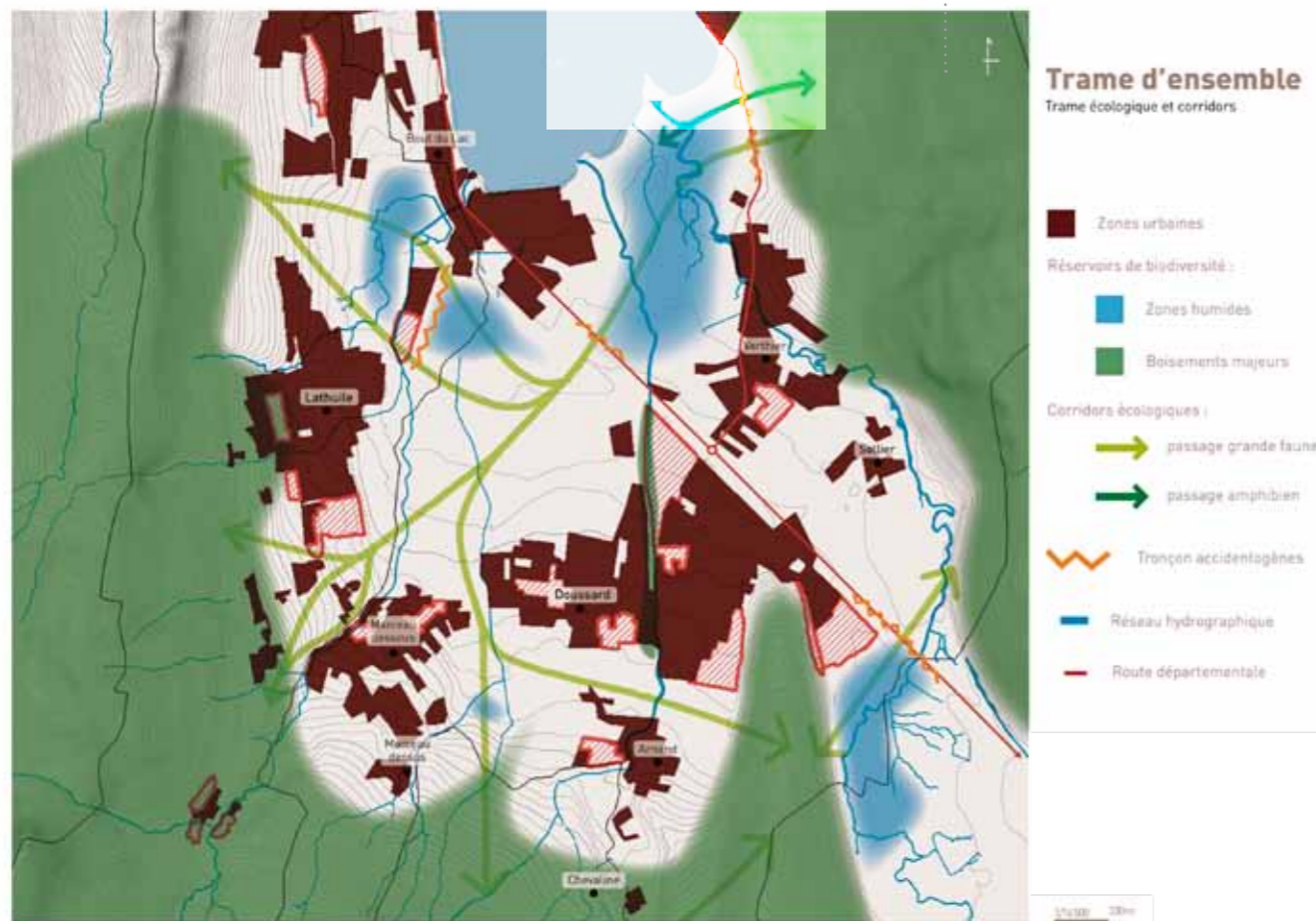
Toutes les échelles du territoire sont concernées

LE PAYSAGE AU COEUR DE LA TVB

L'un des objectifs assignés à la Trame verte et bleue dans le texte de loi Grenelle 2 est d'"améliorer la qualité et la diversité des paysages". Le lien entre structure des paysages et circulation des espèces a été étudié depuis les années 80 par l'écologie du paysage. Un certain nombre d'outils de connaissance (dont les chartes paysagères et les atlas de paysage) et d'outils de protection du paysage existent et pourraient être davantage mobilisés pour maintenir ou restaurer des continuités écologiques. Le paysage est en outre une entrée privilégiée pour permettre une bonne assimilation de la notion de TVB, notamment par les élus souvent sensibles aux questions de "patrimoine" ou de "cadre de vie". Enfin, ce lien entre TVB et paysage doit susciter de nouvelles habitudes de travail en renforçant la transversalité entre paysagistes, urbanistes et écologues, et en favorisant la concertation entre les différents acteurs d'un territoire. ■



Trame écologique et corridors au bout du lac d'Annecy.



DEUX PROJETS EXEMPLAIRES À LATHUILE

A Lathuille, village du canton de Faverges, niché au pied de la montagne et au bord du lac d'Annecy, le développement économique de la commune nécessitait le doublement de la zone artisanale existante (de 2 à 4 hectares). Or, cette zone est située au cœur d'un corridor écologique important reliant le massif des Bauges à celui des Bornes. Sangliers, chevreuils, faisans... de nombreux animaux empruntent ce passage où ont été repérés plusieurs points accidentogènes. "L'enjeu pour la commune était de prendre en compte cet aspect écologique dans le projet d'extension de la zone artisanale afin de limiter les accidents en facilitant le passage des animaux," déclare le maire, Hervé Bourne. L'équipe municipale s'est alors entourée d'un géomètre et d'un bureau d'études spécialisé, Profil Études, afin de préserver ces corridors naturels. Le projet d'aménagement prévoit ainsi la création de noues paysagères entre certaines parcelles ; celles-ci permettent donc aux animaux de passer

mais elles optimisent également la gestion des eaux pluviales. Autre projet à Lathuille, celui du sentier des marais reliant le cœur du village et le bout du Lac d'Annecy. "Les beaux jours venus, les habitants sont nombreux à descendre au bout du lac pour aller à la plage, au complexe de loisirs, prendre le bateau au débarcadère ou simplement se promener, explique Hervé Bourne. Ils devaient jusqu'ici cohabiter avec une circulation automobile généralement très rapide." D'où l'idée de créer une voie sécurisée, séparée de la circulation automobile, ombragée et bucolique pour accéder jusqu'au lac. Ce cheminement est aussi un sentier de découverte de la zone humide du marais des Plaffes. En longeant la piste cyclable vers le nord, on rejoint le débarcadère et vers le sud le complexe de loisirs. Ce sentier est en liaison avec le cheminement piétonnier autour du lac d'Annecy et avec le GR Tour du lac d'Annecy par les crêtes. ■

Faciliter le passage des animaux pour limiter les accidents.

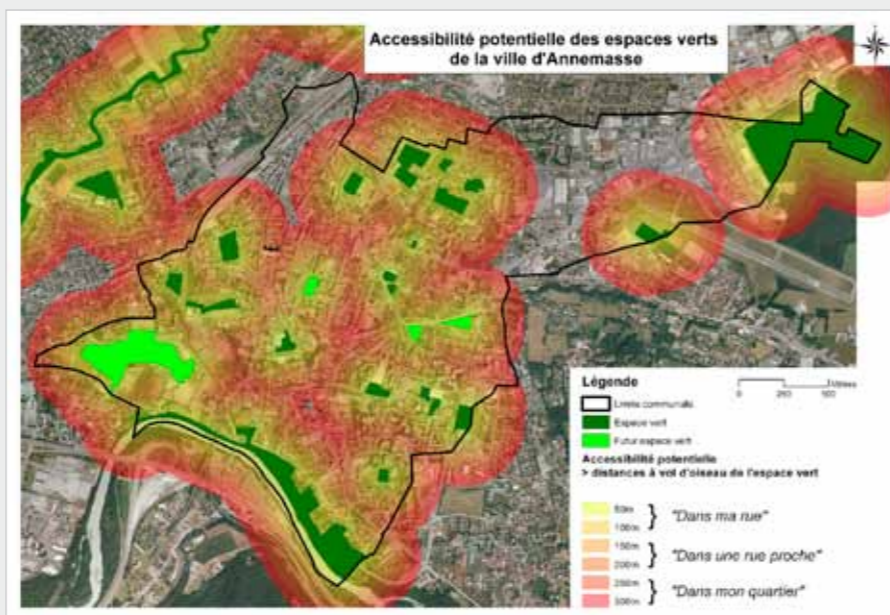


La commune souhaite donner du lien aux espaces verts en conservant leur caractère naturel.

ANNEMASSE : LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE COMMUNALE

A Annemasse, commune de 30 000 habitants s'étendant sur près de 500 hectares, la notion de "nature en ville" a réellement émergé en 2008. C'est sous l'impulsion d'Isabelle Baudet Renvoisé, responsable du service Parcs et Jardins, que la municipalité s'est engagée dans une démarche de restauration et de valorisation de ses espaces verts urbains selon les principes de la biodiversité. Un groupe de travail, composé d'élus et de techniciens, a notamment permis de définir des objectifs précis : changer l'image d'Annemasse et relier le centre ville aux grands espaces naturels situés aux portes de la ville (Arve, Foron, Bois des Rosses). "Nous avons constaté que la ville comptait de nombreux espaces verts non valorisés car retranchés et peu accessibles, explique Isabelle Baudet Renvoisé. Il s'agit donc de donner du lien à ces différents espaces et de les ouvrir au public tout en conservant leur caractère naturel." Parallèlement, la ville a adopté une gestion différenciée de ses espaces verts : diminution des produits phytosanitaires, limitation des consommations d'eau, réduction des déchets, moindre utilisation de la tourbe, abandon du taille-haie pour le sécateur... "Les agents du service ont suivi des formations sur la biodiversité, la reconnaissance des auxiliaires en espace naturel, la lutte biologique sous abri... acquérant ainsi de nouvelles compétences." Des partenariats avec différentes associations (LPO, FRAPNA, AERHO...) ont par ailleurs permis

de mettre en place des actions spécifiques : création d'un verger municipal, recensement de la biodiversité sur l'aérodrome, implantation de ruches, création d'un jardin partagé... A cela s'ajoutent diverses démarches de sensibilisation et de communication auprès des habitants pour faire connaître les actions de la ville en matière d'environnement. ■



Atelier Urbanisme

UNE APPROCHE PAYSAGÈRE TRANSFRONTALIÈRE

L'agglomération franco-valdo-genevoise présente une majorité d'espaces agricoles et naturels (80 %) et un cœur d'agglomération extrêmement dense. Elle subit des pressions dues à la dynamique de périurbanisation et du phénomène de mitage. A travers la charte du projet d'agglomération signée en juin 2012, l'ambition des partenaires du Grand Genève est de préserver et de valoriser les richesses paysagères tout en répondant aux défis d'une agglomération en développement et en densification. Cet objectif se traduit notamment à travers les contrats de corridors biologiques et le Projet paysage 2.

CORRIDORS BIOLOGIQUES

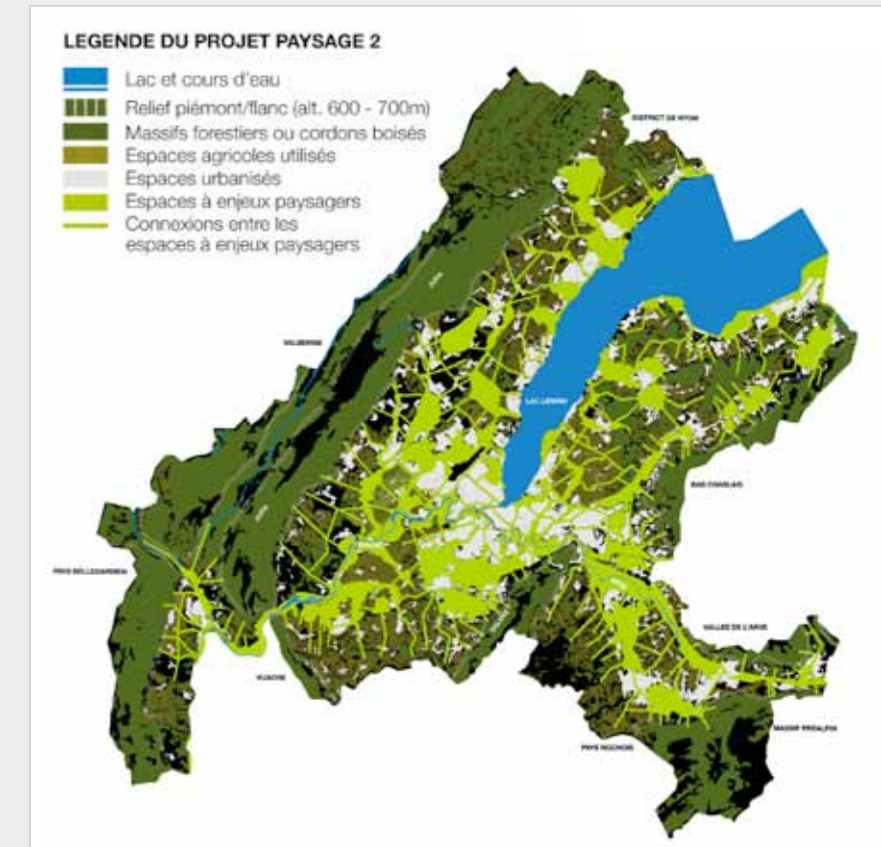
Huit études locales ont été réalisées en 2009 et 2010 dans le périmètre de l'agglomération, pour recenser les corridors biologiques à préserver, à renforcer et à recréer. Sept contrats corridors biologiques, conçus sur le modèle des contrats de rivière transfrontaliers des années 2000, sont finalisés ou en cours d'élaboration. Ces contrats, la plupart transfrontaliers, sont mis en œuvre sur cinq ans. Leur objectif principal est de maintenir, restaurer et améliorer les réseaux écologiques et leurs fonctionnalités (corridors et milieux) aux échelles régionales et locales. Ils sont animés également par d'autres buts : préserver et gérer les espaces (agricoles, naturels...) et les espèces de valeur patrimoniale ; assurer le franchissement des infrastructures de mobilité ; intégrer la nature dans les espaces urbanisés et accompagner le développement urbain ; sensibiliser et communiquer sur les réseaux écologiques.

PROJET PAYSAGE 2012

Le Plan paysage 1 de 2007 a identifié la charpente paysagère, structure territoriale existante et socle préalable au développement de l'agglomération, ainsi que 26 points de frottement (entre urbanisation et espaces ouverts) dont la plupart sont encore d'actualité. Le Projet paysage 2012 conforte la charpente paysagère et propose le développement d'un maillage vert, projet de connectivité et de perméabilité généralisé à l'ensemble du territoire. Il identifie 35 espaces à enjeux paysagers dont le croisement avec les points de frottement, avec les opportunités dans les territoires... a permis de proposer dix projets de paysage prioritaires (PPP). La mise en œuvre de ces PPP sera réalisée au travers des mesures d'accompagnement paysage (MAP), la concrétisation des corridors biologiques, la poursuite du Projet agricole d'agglomération au travers notamment du développement des réseaux agro-environnementaux. Deux PPP font l'objet d'études préalables : le Cœur vert Cercle de l'innovation dans le PACA Genève-St-Genis-Gex et celui du Bois de Rosses dans le PACA Genève-Annemasse-Salève. ■



Credit CAUE



Documents Comité régional franco-genevois

IL FAUT SAVOIR PRENDRE DE LA HAUTEUR

INTERVIEW DE MICKAËL LE NÔTRE*, À MEGÈVE

Responsable des moyens de ressources de la commune de Megève, Mickaël Le Nôtre nous livre ici sa vision de la place de la nature en ville. Une nature "vue d'en haut", où la biodiversité a toute sa place.



PAYSAGES > Quel a été votre parcours professionnel avant d'arriver à Megève ?

Mickaël Le Nôtre > J'ai d'abord fait des études horticoles du côté de Brive-la-Gaillarde pour devenir architecte Dplg et me spécialiser dans l'architecture des jardins. Après plusieurs expériences diverses, je suis arrivé à Grenoble où j'ai travaillé pendant sept ans au service Espaces verts. Là, j'ai exercé plusieurs métiers : monteur élagueur, animateur auprès des scolaires, jardinier au Jardin des plantes puis à l'entretien des parcs et jardins... J'ai ensuite quitté Grenoble pour la petite commune de Vif-sur-Isère où j'ai pris en charge le service Espaces verts de la ville.

PAYSAGES > Que vous ont apporté ces différentes expériences ?

M.L.N. > En grimant des platanes de 30 mètres de haut à Grenoble, j'ai pu me rendre compte de l'importance de l'arbre, de son empreinte au sol. C'est de là haut que l'on a la meilleure vision de l'espace urbain. Ainsi, on peut repérer l'emplacement optimal pour un banc : plutôt que de l'installer sur un lieu de passage, en bordure de voirie, mieux vaut choisir un endroit calme, légèrement en retrait, ce qui permet au promeneur de s'approprier ces espaces. En tant que jardinier, j'ai travaillé dans les parcs et

jardins à l'entretien et au nouveau fleurissement. J'ai donc appris à déstructurer les massifs et à les rendre plus vivants, plus aérés, plus colorés... Une approche que j'ai ensuite poursuivie à Vif-sur-Isère où j'ai également profité de mon propre jardin pour mener diverses expériences. J'ai notamment appliqué le soin des plantes par les plantes, en mettant par exemple du purin d'ortie sur des massifs d'annuelles pour éviter l'utilisation d'engrais chimiques. Mais l'odeur nauséabonde dérangeait et il a fallu mixer plusieurs plantes pour "aromatiser" le mélange et rendre son odeur acceptable.

PAYSAGES > Avez-vous tenté d'appliquer d'autres approches alternatives aux pratiques traditionnelles d'entretien des espaces verts ?

M.L.N. > J'ai mis en place une gestion raisonnée et essayé de passer en Zéro Phyto. J'y suis

Le jardin du Musée de Megève servira bientôt de lieu de sensibilisation du grand public aux nouvelles pratiques de jardinage.



F. Imbs

phytosanitaires. Or, aujourd'hui, il y a d'autres alternatives. On peut notamment favoriser la biodiversité en choisissant des plantations adaptées au retour de la faune, oiseaux et autres. Ces animaux ont l'avantage d'éliminer de nombreux ravageurs comme les pucerons ou les cochenilles... On n'a donc plus besoin de produits phytosanitaires !

PAYSAGES > Quels sont vos projets pour l'avenir des espaces verts à Megève ?

M.L.N. > Nous allons commencer par classer les différents espaces verts de la ville pour appliquer à chacun une gestion adaptée. Alors que la tonte systématique était jusqu'ici la pratique habituelle à certains endroits de la commune, nous allons désormais laisser des endroits non tondus, aménager des lieux de fauchage, réaliser des carrés botaniques pour faire entrer la plante à des endroits où elle n'existait pas. On compte par ailleurs beaucoup de jardinières un peu partout dans la ville et il s'agit maintenant de favoriser plutôt le développement de massifs en pleine terre, plus naturels.

Adhérer à de nouvelles pratiques de jardinage

*Mickaël Le Nôtre est membre du jury départemental du concours Paysages de nos communes.

Et pour apprendre aux habitants à entretenir un jardin sans utiliser la tondeuse, à réaliser des carrés de culture, à appliquer différentes manières de cultiver un potager, nous allons utiliser le jardin du Musée de Megève. Situé en centre ville, dans un espace paisible et retiré, ce lieu va ainsi s'ouvrir au public. Car pour que ces démarches fonctionnent, il est non seulement essentiel d'impliquer et de former les personnels communaux concernés mais également de faire adhérer l'ensemble de la population à ces nouvelles pratiques de jardinage. ■

A Megève, le jardin aromatique est un but de balade sur le Chemin du Calvaire.



F. Imbs

RIVES & BERGES :

DES ESPACES

À VALORISER

Lac Léman et lac d'Annecy, le territoire de Haute-Savoie possède près d'une centaine de kilomètres de littoral auxquels s'ajoutent environ 3 500 km de cours d'eau. Un patrimoine paysager et culturel qui constitue souvent un pôle d'attraction particulièrement recherché par les citoyens. D'où l'importance de leur aménagement. Voici trois exemples emblématiques en milieu urbain.

Aménagement du vallon du Fier.
Passerelle au-dessus de la rivière

Romain Blanchi - CAUE 74



DANS L'ANTICHAMBRE DE LA DRANSE

A Publier, commune des bords du lac Léman, la municipalité a souhaité faire de ses rives un véritable "poumon vert" ouvert à tous les promeneurs. Elle a donc acquis peu à peu un certain nombre de propriétés privées le long du littoral. Des opérations d'acquisition se font également par un partenaire, le Conservatoire du littoral, qui a la maîtrise foncière d'environ 10 ha sur la commune de Publier. "Sur les 3,5 km de rives que compte la ville, 2,5 sont désormais accessibles au public," précise le maire, Gaston Lacroix. Et pour aménager ces lieux, un vaste programme a été lancé. Objectif : endiguer l'érosion des berges mais aussi améliorer la préservation de la nature par l'organisation des espaces et des activités.

Le projet de Port Pinard fait partie de ce programme. Mais plutôt que de créer un nouveau jardin public - la commune en compte déjà suffisamment -, il s'agit ici de proposer une requalification qui valorise le patrimoine naturel à travers une démarche de renaturation. Le site s'y prête d'autant plus qu'il est situé à la lisière d'un espace naturel protégé sur le delta de la Dranse, "une réserve naturelle petite mais riche en flore et en faune, comme le précise Aubrée Flammier, chargée d'études pour le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, Asters. Le parc constitue donc une formidable occasion de créer une continuité biologique en en faisant la petite sœur de la Dranse."

FIDÈLE À L'ESPRIT DU DELTA

D'une surface de 5 hectares, le terrain accueillait une ancienne colonie de vacances de l'Aviation civile, devenue propriété de l'État. Affecté au Conservatoire du littoral en 2010, il a d'abord fait l'objet d'un diagnostic poussé réalisé par ADP Dubois, bureau d'études mandaté pour la maîtrise d'œuvre du projet, en collaboration avec Opus Ingénierie et Acer Campestre. "S'étendant à l'ensemble du littoral de Publier, explique Jean-Claude Dubois, notre réflexion a porté sur l'urbanisme, les modes de communication et de transports, la fréquentation, la perception du paysage et du bâti existant..., le tout menant à différentes propositions de scénarios pour requalifier les lieux".

"Le scénario retenu est celui qui permettait le mieux de retrouver l'esprit du delta de la Dranse," déclare Marie Bar, chargée de mission au Conservatoire du littoral - Délégation Lacs. Pour reconstituer les milieux caractéristiques du delta, le bureau d'études a préconisé un travail de "creux et de bosse" qui permet de créer des

zones de dépression humides et des terrasses sèches plus élevées. L'ensemble est ainsi formé de plusieurs bras irréguliers irriguant le site jusqu'au lac. Côté végétation, le projet favorise les espèces indigènes comme l'argousier ou le peuplier. "Nous avons décidé de ne pas prélever de plans dans la réserve, précise Marie Bar. Certaines espèces seront cependant recueillies dans le milieu naturel, mais hors de la réserve, sur des parcelles propriété de la commune de Thonon-les-Bains, qui nous a autorisés à réaliser cette opération." Il s'agissait aussi de favoriser les connectivités avec la réserve en supprimant par exemple les grillages. Un autre impératif consistait à restaurer la continuité de l'interface Terre/Eau en arasant ou en supprimant le muret existant le long de la berge, permettant ainsi à la grève d'évoluer librement.

UN AMÉNAGEMENT DISCRET

Pour conserver l'aspect naturel du parc, l'aménagement se résume à l'implantation de quelques bancs face au lac et à la création d'un belvédère sur une butte, à la place d'un ancien bâtiment détruit (comme l'ont été la plupart des constructions existantes). Les cheminements sont faits d'un granulat très fin en partie centrale, permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; de larges différents et irréguliers, ils rappellent eux aussi les méandres du delta. Quelques passages surélevés en bois permettront de traverser les zones humides et de découvrir les différents milieux naturels sans les perturber. Certaines zones, telles celles accueillant les nids de hérons, resteront cependant inaccessibles au grand public. Idem pour les prairies non fauchées : "Il faut laisser la nature reprendre peu à peu ses droits," précise Jean-Claude Dubois. Le maître d'œuvre insiste d'ailleurs sur l'importance d'une bonne gestion ultérieure des différents espaces, véritable garante des résultats espérés. ■

La promenade le long du littoral mènera jusqu'au parc de Port Pinard

LEGENDE	
LES MILIEUX BOISÉS	
	ARBRES EXISTANTS
	CORDON RIVERAIN
	BOIS HUMIDE
	HERONNIERE
	ESPACES BOISÉS CLASSÉS
LES LISIÈRES	
	HAIES CHAMPETRE
	SALISIAE
	TALLIS D'ARGOUSIERS
	VIGNE
LES ESPACES OUVERTS	
	LES LEVEES / PELOUSES SECHES
	LES "PRAIRIES" DE FALCHE
	LITS DE GALETS / ALLEE GRAVILLONNEE
	REVETEMENT EXISTANT CONSERVE
	GREVE EXISTANTE
LES MILIEUX HUMIDES / "LONES"	
	LIT MINEUR
	MEGAPHORBAIE
	ROSELIERE
MOBILIER / OUVRAGES	
	BANC
	PLATELAGE BOIS
	PASSERELLE
	CLOTURE GANVELLE
	SIGNALETIQUE CONSERVATOIRE
	COURONNEMENT MUR ARASE
DEMOLITION	
	BATI DEMOLI
	REVETEMENT SUPPRIME
	MURET + GRILLAGE DEPOSE



ET AU MILIEU COULE UNE RIVIERE...

Propice à la pêche et à la baignade grâce à de nombreuses criques et plages naturelles, le Fier est un cours d'eau très apprécié des Annéciens comme des touristes, notamment grâce à ses gorges. Mais dans l'agglomération d'Annecy, où elle traverse quatre communes sur 3,5 km, la rivière et ses berges étaient devenues un espace oublié, boudé par la majorité des riverains, une sorte "d'arrière-ville" marginalisée...

REQUALIFIER LES BERGES

Des premiers travaux de requalification ont été réalisés en 2007, conduits par la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A), maître d'ouvrage du projet. Les principaux objectifs étaient de permettre aux habitants de bénéficier d'un vaste espace de promenade et de loisirs dont le caractère "sauvage" soit maintenu. Il s'agissait également de mettre en valeur des zones particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique, régulièrement enrichies par les impressionnantes crues du Fier. Rétablir progressivement le profil d'équilibre de la rivière, aujourd'hui fortement chenalisée, était un troisième enjeu.

La C2A a missionné une équipe pluridisciplinaire menée par Christophe Veyrat-Parisien qui a relevé le défi : "Il s'agissait de remettre en valeur le vallon en rendant ses berges plus accessibles mais sans pour autant domestiquer le Fier," explique le mandataire de l'équipe. Priorité a été donnée à la mise en place d'une trame piétonne hiérarchisée, permettant à la fois de redécouvrir la rivière et son domaine et d'offrir aux habitants de nouvelles liaisons piétonnes fonctionnelles à l'échelle de l'agglomération. Pour cela, il a fallu requalifier certains parcours existants, déboiser, nettoyer les zones encombrées de ferrailles, mener parfois d'intenses discussions avec les riverains, avant de tracer le chemin proprement dit. L'accès aux personnes à mobilité réduite a conditionné le profil de ce nouveau parcours (maximum 4 % de pente). Il a par ailleurs été nécessaire de reconnecter les différents sentiers existants entre eux, de créer une lisibilité des circuits en affirmant différents niveaux de circulation (sentiers, chemins, allées). En tout, 2 400 m de chemins ont ainsi été requalifiés et 2 km ont été créés ex nihilo.

CRÉER DES LIAISONS

Le deuxième grand pôle d'intervention a consisté à relier les différents pôles de vie situés de part et d'autre de la rivière, avec comme principal enjeu de permettre aux piétons comme aux cyclistes d'éviter les ponts routiers soumis à un trafic intense. Le principal ouvrage a été construit à mi-chemin de la zone réhabilitée : la passerelle du



Romain Bianchi - CAUE 74

vallon du Fier permet de relier la zone forestière ainsi que la zone d'activité de Metz-Tessy, située en rive droite, à Cran-Gevrier et Annecy en rive gauche.

Les travaux ont consisté à raser la butte amont (côté Annecy) et à créer un tertre de l'autre côté de la rivière -en rive droite- de façon à absorber l'importante différence de niveau entre les deux berges (15 mètres). L'ouverture amont ainsi créée garantit une perspective visuelle et une progression douce vers la passerelle et la plaine du Fier. Cet important travail de décaissement (la terre a été ôtée sur 6 mètres de hauteur, soit 9000 m³ enlevés) a eu son pendant en rive droite : le comblement d'une ancienne carrière. Semé de saules et autres essences indigènes, cet espace sera appelé à se "refermer" progressivement en un boisement, de façon à créer une sorte de "sas forestier" mettant en scène l'entrée sur la vaste prairie qui accueille la passerelle et reçoit épisodiquement les crues du Fier.

RETROUVER UN CARACTÈRE NATUREL

Troisième volet de l'action des architectes-paysagistes : permettre à la rivière de réinvestir un peu de son domaine perdu. "L'intérêt était de restituer au Fier de l'épaisseur afin qu'il s'enrichisse sur un plan écologique", confirme Christophe Veyrat-Parisien. En vis-à-vis de la passerelle, sur la rive droite, un ancien chenal de divagation a ainsi été partiellement rouvert de façon à dynamiser l'inondabilité de la prairie lors des crues. Tout au long du cours, des épis, enrochements et autres plantations sont par ailleurs venus orienter les flux de l'eau et agir sur la dynamique du Fier, l'ambition étant de préserver certaines zones, d'en enrichir d'autres avec les dépôts du cours d'eau ou encore de favoriser la venue de diverses espèces dans certains endroits (oiseaux migrateurs, amphibiens...). Une vision durable, tentant d'offrir à la population de nouveaux espaces, tout en restant attentif à la fragilité du milieu naturel en place. Ainsi, la plantation d'espèces végétales indigènes, le réemploi des graves alluvionnaires du site pour la fondation des chemins, l'attention portée à la réversibilité des aménagements et la mise en œuvre d'un abri ouvert, à vocation pédagogique, constituent quelques-unes des actions qui contribueront sans doute à modifier la qualité des lieux et leur représentation au sein de la population. ■

Liaison entre la passerelle et la prairie

Romain Bianchi - CAUE 74



Prairies et allées au cœur du vallon

OUVERTURE SUR LE LAC ET LES MONTAGNES

Bénéficiant d'un cadre privilégié au bord du lac d'Annecy, face à la Tournette, la commune de Sevrier a engagé en 2010 un vaste programme de réaménagement de ses rives. Après la réalisation de la plage, c'est une importante restructuration de l'espace portuaire qui est entreprise. Elle comprend la réalisation de la base nautique et

CRÉER UN NOUVEAU PAYSAGE

La nouvelle conception paysagère s'appuie sur deux grands principes : revoir les circulations et créer des ouvertures sur le lac. Les circulations sont en effet réorganisées et hiérarchisées pour améliorer l'attractivité du site en termes de fonctionnalité et de sécurité ; il s'agit notamment de répondre aux nuisances liées à l'usage de la voiture, d'assurer un meilleur partage de l'espace, plus respectueux des modes doux... Plusieurs ouvertures sont par ailleurs aménagées sur le lac ; elles représentent non seulement des transparences visuelles mais également des continuités et des accès piétons privilégiés.

RE-NATURER « LES LIEUX »

La requalification du site nautique est prétexte à valoriser le paysage de bord de lac et à apporter une identité forte au site. Les principaux objectifs sont de "re-naturer" les lieux tout en conciliant les usages nautiques, de développer les zones vertes pour améliorer la qualité paysagère et urbaine, de participer à une logique de biodiversité. Sur une vaste pelouse centrale, privilégiant les perspectives visuelles vers le lac, des arbres remarquables isolés, à grand développement, viendront en ponctuation ; ils apporteront ombrage, relief et attrait visuel. Deux alignements d'arbres structureront l'entrée du site et souligneront le mail piéton. Des lignes souples et ondulantes de graminées et de fleurs colorées amèneront une touche de naturel, sans nécessiter trop d'entretien. Une logique de plantations couvre-sol et arbustives, type saules nains, formera un socle végétal gracieux et homogène pour dessiner des limites attrayantes et apporter une unité de traitement. Une trame bocagère orientée vers le lac permettra d'intégrer le parking et d'offrir une première approche paysagère avant l'accès au centre nautique. ■



Romain Bianchi - CAUE 74

l'aménagement paysager de son environnement. "Ce programme, qui sera ensuite complété par l'édification d'un hôtel, s'inscrit dans une volonté de donner un nouvel attrait à notre zone touristique," précise le maire Jacques Rey.

UNE « COULÉE VERTE »

Pour Olivier Fontaine, directeur de l'Atelier Fontaine qui a été retenu pour réaliser le projet (avec les architectes Yves Poncet et David Ferré), "il s'agissait de valoriser le patrimoine remarquable de la commune en imaginant une organisation claire et simple." L'enjeu consistait aussi à ouvrir sa perception depuis la voie de circulation traversante qui conduit d'Annecy à Saint-Jorioz. Les paysagistes ont proposé un vaste espace végétal de liaison, véritable trait d'union entre le centre de la commune et son port. Cette "coulée verte" ouvre la perspective sur le plan d'eau et le panorama alpin, apportant une respiration et un calme à ces rives marquées par le mitage de l'habitat diffus.

Photo ci-contre à gauche : Aménagement de la plage de Sevrier. Franchissement du cours d'eau.

Photo ci-dessous : La restructuration du port comprend la réalisation de la base nautique et l'aménagement paysager de son environnement.



CAUE de Haute-Savoie

CONCOURS

"PAYSAGES DE NOS COMMUNES"

PALMARÈS 2012

CATÉGORIE 1 Plaine (- de 1 000 habitants)

- 1^{er} prix : Chapeiry
- 2^{ème} prix ex-æquo : Duingt
- 2^{ème} prix ex-æquo : Eloise

> Ont participé : Chapeiry, Contamine-sur-Arve, Duingt, Eloise, Lathuille, Les Ollières, Villy-le-Bouveret.



Chapeiry

CATÉGORIE 1 Montagne (- de 1 000 habitants)

- 1^{er} prix : Bluffy
- 2^{ème} prix : Serraval
- 3^{ème} prix : Arbusigny

> Ont participé : Arbusigny, Aviernoz, Bluffy, Cordon, Le Bouchet-Mont-Charvin, Morillon, Saint-Ferréol, Serraval, Vallorcine.



Bluffy

CATÉGORIE 2 Plaine (de 1 000 à 2 000 habitants)

- 1^{er} prix : Choisy
- 2^{ème} prix : Maxilly-sur-Léman

> Ont participé : Choisy, Cruseilles, Etrembières, Maxilly-sur-Léman, Menthon-Saint-Bernard.



Choisy

CATÉGORIE 2/3 Montagne (+ de 1 000 habitants)

- 1^{er} prix : Talinges

> Ont participé : Bellevaux, La Tour, Talinges, Thorens-Glières.



Talinges

CATÉGORIE 3 Plaine (+ de 2 000 habitants)

- 1^{er} prix : Sciez-sur-Léman
- 2^{ème} prix : Valleiry

> Ont participé : Doussard, Neuvecelle, Saint-Martin-Bellevue, Sciez-sur-Léman, Valleiry.



Sciez-sur-Léman

PRIX SPÉCIAUX

- Contamine-sur-Arve : pour la valorisation de son patrimoine bâti et naturel
- Choisy : pour la gestion de son cimetière paysager
- Saint-Martin-Bellevue : pour l'aménagement de sa zone humide
- Vallorcine : pour ses actions environnementales en faveur du développement durable



Saint-Martin-Bellevue

PRIX D'HONNEUR

(hors concours départemental, candidature concours régional)

- Arâches-la-Frasse : pour la mise en place de son jardin potager partagé
- Combloux : pour l'aménagement paysager du village
- Excenevex : pour le jardinier
- Publier : pour son action de reconquête du littoral



Excenevex

PROPOSITION À LA CANDIDATURE PREMIÈRE FLEUR

(concours régional 2013)

- Bluffy (catégorie 1 Montagne)
- Talinges (catégorie 2/3 Montagne)
- Eloise (catégorie 1 Plaine)
- Choisy (catégorie 2 Plaine)
- Sciez-sur-Léman (catégorie 3 Plaine)

RÉSULTATS 2012

CONCOURS RÉGIONAL

(obtention 1, 2, 3 fleurs)

- Arâches-la-Frasse : Accession à la 2^{ème} fleur
- Chapeiry : Accession à la 1^{ère} fleur et Prix du jardinier
- Duingt : Accession à la 1^{ère} fleur
- Menthon-Saint-Bernard : Accession à la 1^{ère} fleur

EN ROUTE VERS L'ÉDITION 2013

L'animation et l'organisation du concours **Paysages de nos communes**, édition haut-savoyarde du label Villes et Villages Fleuris, est repris pour la troisième année consécutive par le CAUE de Haute-Savoie, en lien avec la politique départementale de l'environnement et du paysage. L'objectif est de valoriser et récompenser les initiatives locales en faveur d'un paysage de qualité, mettant l'accent sur la diversité du patrimoine haut-savoyard. Des jurys, composés de professionnels et bénévoles, sillonneront encore l'été prochain les communes participantes pour apprécier leurs efforts dans ce domaine. La prise en compte de la gestion différenciée, la composition et l'originalité des aménagements, la pérennité des associations végétales, sont les éléments d'appréciations que le jury compte valoriser dans ce concours. Les communes lauréates sont récompensées et peuvent être présentées ensuite au concours régional pour l'obtention des "labels fleurs", particulièrement apprécié des habitants et visiteurs. ■

DATES-CLÉS :

15 mai 2013 : date limite d'inscription des communes pour le concours départemental 2013

Juillet-août : passage du jury départemental

CAUE de Haute-Savoie



CAUE de Haute-Savoie



CONCOURS

UN POTAGER EN ALTITUDE

A Arâches-La-Frasse, village situé à 960 mètres d'altitude, au-dessus de la Vallée de l'Arve, en plein cœur du Grand Massif, on connaît le sens du partage et de la convivialité. Depuis 2009, un groupe d'habitants férus de jardinage cultivent leur lopin de terre au sein d'un jardin partagé, sur un terrain mis à disposition par la municipalité. "Il s'agissait de répondre à la demande de personnes habitant la commune mais n'ayant pas de jardin," explique Philippe Gros, responsable Environnement au sein des Services techniques. Situé derrière le cimetière, sur une prairie en pente, le terrain représente une surface de 20 000 m² environ qui a été divisée en quatorze parcelles individuelles de 40 m² et un espace commun. Pour gérer l'ensemble, une association a été créée ; dénommée "Potes et jardins", elle a signé avec la collectivité une convention fixant les droits et obligations des parties, comme par exemple l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.

UN VÉRITABLE «LABORATOIRE»

Si chacun s'occupe de son bout de terrain, le jardin partagé est aussi un lieu de convivialité où l'on se retrouve autour d'un verre ou d'un barbecue. C'est également un endroit où l'on échange et où l'on expérimente : "Le jardin partagé est un bon laboratoire où l'on peut comparer les tentatives des uns et des autres," explique Thomas Sanglier, l'un des jardiniers de l'association. Et ces échanges sont d'autant plus appréciables qu'il n'est pas facile de cultiver un potager à une telle altitude. "Nous avons par exemple essayé de faire pousser des pois chiches mais l'expérience n'a guère été concluante," ajoute Claude

Salmon, autre adhérente de l'association, qui est à l'origine du projet. Cette bénévole n'en est d'ailleurs pas à son coup d'essai en matière de jardinage et de partage : elle gère également le jardin potager de l'école des Carroz et organise, en collaboration avec les enseignants, un certain nombre d'activités pédagogiques. Ce projet a été récompensé en 2011 à l'occasion du concours national des jardins potagers et a été classé 2^{ème} dans la catégorie jardins pédagogiques. Cette année, c'est au tour du jardin partagé d'être distingué en recevant le Prix d'Honneur du concours "Paysages de nos communes". Un trophée qui, au-delà du projet lui-même, vient récompenser l'ensemble de la démarche du village. ■

CAUE de Haute-Savoie



Sélection

À LIRE

LE PAYSAGE EST LA FORME DU TEMPS



Cet ouvrage présente trente projets qui chacun à sa manière raconte une histoire parlant d'humanité. Dans la première partie sont présentées les tendances du métier : une école française se dessine et si elle traite du grand territoire, c'est pour mieux y appliquer les préoccupations environnementales qui habitent les paysagistes depuis longtemps et qui

font aujourd'hui consensus. La deuxième partie montre comment ces professionnels savent s'adapter à des situations bien particulières : répondre à un programme tout en s'inspirant du contexte pour mieux devancer les attentes, leur fixer un cadre tout en suscitant en coulisses l'Imaginaire. Chercher l'idée, celle qui dépasse le contexte lui-même et ses franges en rêves, c'est l'objet de la troisième partie.

Archi-Paysagiste/ Monographie - 30 Projets

Régis Guignard, Grande Médaille d'Argent de l'Académie d'Architecture - Préface Elizabeth et Christian de Portzamparc
Éditions PC- Philippe Chauveau

IMAGINER L'ÉVOLUTION DES UNIVERS LIÉS AU JARDIN



Fondé en 2002 par les volontés réunies de Jardiland et du Domaine de Courson, l'Observatoire des tendances du jardin rassemble divers courants d'idées, d'expériences et d'approches du monde végétal. Chaque année, différents indicateurs concourent à cerner, puis à formuler le thème de l'OTJ. Retenues pour leur pertinence, des pistes de réflexion font alors l'objet de reportages, d'articles et d'interviews, rassemblés dans le *Carnet des Tendances du Jardin*. Architectes, paysagistes, anthropologues, artistes, photographes, botanistes, historiens, pépiniéristes, designers, journalistes spécialisés... participent ainsi à la réflexion autour du végétal, de sa place et de son rôle dans le jardin mais aussi à l'extérieur de ses murs.

Carnet des Tendances du Jardin

Soutenu par l'Institut Jardiland - www.jardiland.com

A LA DÉCOUVERTE DE NOS JARDINS...



De facture classique ou à l'anglaise, attachés depuis des années à une demeure historique ou créés de toutes pièces dans un style contemporain, abritant une collection végétale ou agrémentés de sculptures, les 500 jardins de ce guide illustrent toute la diversité des jardins français. Cette sélection a été retenue pour la 12^{ème} édition du guide "Parcs et jardins en France". Les auteurs, Philippe Thébaud et Christian Maillard, passionnés de jardins, sillonnent la France pour découvrir et redécouvrir des sites qu'ils

souhaitent valoriser pour leurs qualités esthétiques, botaniques, historiques, environnementales ou éducatives. Le but est d'inciter le maximum de personnes à découvrir des jardins connus ou insoupçonnés.

Parcs et jardins en France

Philippe Thébaud et Christian Maillard
Éditions Rivages
www.guidesdecharme.com
www.conservatoire-jardins-paysages.com

MIEUX VIVRE LA VILLE



Pourquoi reconquérir les rues ? Parce que c'est là que se joue, sans qu'on en soit toujours conscient, une grande partie de la qualité de la vie dans une ville. Dans ce livre, fruit de ses trente années d'expérience d'architecte et d'urbaniste, Nicolas Soulier nous montre que ce n'est pas seulement une histoire de voitures, mais surtout une histoire de cadre, qui permet à la vie "spontanée" de s'exprimer. Après avoir effectué un état des lieux de nos blocages franco-français, l'auteur nous montre que cette

situation n'est pas inéluctable et que de nombreux exemples de "reconquête des rues" fleurissent à travers le monde, mais aussi en France. De ces situations exemplaires, prises en Allemagne, en Suisse, au Danemark, en Angleterre et aux USA, il tire des conclusions pratiques et propose des pistes d'action pour "reconquérir nos rues".

Reconquérir les rues

Nicolas Soulier
Éditions Ulmer

UNE AUTRE MANIÈRE DE SE SOIGNER



Depuis les années 1950, les institutions anglaises et américaines redécouvrent les bienfaits pour la santé physique, psychique et morale des jardins et du jardinage, en un mot de l' "hortithérapie". Avec un retard probablement lié à une approche culturelle différente du jardin et des espaces verts, l'intérêt des jardins dits "thérapeutiques" commence seulement à être pleinement reconnu en France. A l'heure où la société industrialisée aspire à renouer avec la terre, cet ouvrage présente une nouvelle manière de se soigner ou de se maintenir

en bonne santé : se mettre au vert. Un ouvrage destiné à toute personne soucieuse de son bien-être et de ses relations avec la nature.

Quand jardiner soigne, Initiation pratique aux jardins thérapeutiques

Denis Richard, chef du service pharmacie à l'hôpital Henri-Laborit de Poitiers
Éditions Delachaux et Niestlé

CAUE
HAUTE-SAVOIE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'îlot-S
7 esplanade Paul Grimault
BP 339 | 74008 Annecy cedex
Tél. 04 50 88 21 10
etudes@caue74.fr

www.caue74.fr

